

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*Des LP disparaissent, des sections professionnelles s'évaporent, des élèves tentent la voie de l'apprentissage et se heurtent à une immersion brutale dans la dure réalité de la vie active, « sans filet » ! La méthode du gavage législatif express par 49.3 associé, comme pour les retraites, plâne comme une menace sur le devenir des LP. Le SNETAA FO a pourtant prévenu. La preuve par l'expérience est elle vraiment indispensable pour éveiller les consciences ? Les établissements des académies de Paris, du Grand Est, du Nord ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de l'indifférence générale car le phénomène ne s'arrêtera pas là. Ça n'arrive pas qu'aux autres ! La détermination du SNETAA FO ne faiblit pas. En mai, restons tous mobilisés pour la défense du LP contre ce péril grave et imminent que représente le projet de réforme porté par la ministre déléguée. A noter également, une nouvelle journée de mobilisation contre la réforme des retraites a été annoncée par l'intersyndicale pour le 6 juin.*

➤ **SQOOLTV/**

**Article 1 :** Pascal VIVIER, Réforme de la voie pro, où en est-on ?, 25/04/23 .....p.2

➤ **LES ECHOS /**

**Article 2 :** Après les retraites, E. Macron fait des LP une priorité, 20/04/23 ..... p.2

➤ **VIA OCCITANIE /**

**Article 3 :** Profs en off : Pourquoi enseigner ne fait-il plus rêver ?, 13/04/23.....p.2

➤ **FRANCE 3/**

**Article 4 :** Fermetures des lycées : la filière professionnelle en voie de disparition, 19/04/23.....p.2

➤ **FRANCE BLEU/**

**Article 5 :** Visite annulée de C. Grandjean à Toulouse..., 21/04/23 .....p.3

➤ **AEF /**

**Article 6 :** Relance de la réforme du LP : les acteurs s'inquiètent ..., 25/04/23.....p.3

**Article 7 :** Réforme de l'enseignement pro. : à la recherche d'un consensus, par D. Bloch, 21/04/23 ..... p.4

➤ **L'HUMANITE /**

**Article 8 :** LP : L'Élysée veut frapper vite et fort, 25/04/23.....p.4

➤ **TOUTEDUC /**

**Article 9 :** L'enseignement agricole prend prudemment ses distances avec la réforme de la voie pro., 12/04/23 p.4

**Article 10 :** L'INSEE prévoit une chute des effectifs scolaires en Normandie..., 12/04/23 .....p.5

**Article 11 :** S. El Haïry annonce la création d'un "CV citoyen", 14/04/23.....p.5

➤ **LE MONDE /**

**Article 12 :** Salaires : Des hausses en réalité bien loin des 10 % promis par E. Macron, 27/04/23 ..... p.6

➤ **VOUSNOUSILS /**

**Article 13 :** Pap Ndiaye annonce une prime de 1000€ pour les chefs d'établissement, 26/04/23.....p.7

➤ **MEDIAPART /**

**Article 14 :** Éducation prioritaire, la bataille pour « les dernières miettes », 17/04/23 .....p.7

➤ **CHARLIE HEBDO /**

**Article 15 :** Droit du travail : « Mourir au travail n'est pas un fait divers ! », 12/04/23 .....p.8

➤ **ACTEURS PUBLICS /**

**Article 16 :** Le Conseil constitutionnel valide le report de l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires, 14/04/23.p.9

➤ **FRANCEINFO /**

**Article 17 :** Fonction publique : "Nous avons des difficultés de recrutement" ..., 15/04/23 .....p.9

➤ **PARUTIONS STATISTIQUES ..... p.10**

## Article 1 : [Pascal VIVIER, Réforme de la voie pro, où en est-on ?, 25/04/23](#)



**Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO** est l'invité du grand JT de l'éducation de SQOOLTV pour discuter de la réforme de la voie professionnelle.

## Les Echos

### Article 2 : [Après les retraites, E. Macron fait des LP une priorité, 20/04/23](#)

Plusieurs idées sont à l'étude pour remettre la réforme des LP sur les rails. Une nouvelle vague de concertations est envisagée.

(...) **Pascal Vivier, secrétaire général du Snetaa-FO, principal syndicat de l'enseignement professionnel, s'inquiète, lui, des nouveaux modules - sur l'entrepreneuriat, les soft skills ou autres -, qui seraient « animés par des acteurs extérieurs à l'école, et non plus par des professeurs ». Des incertitudes pèsent aussi sur l'avenir de l'enseignement « Prévention Santé Environnement » qui concerne 5.000 professeurs.**

« On peut revoir la réforme Blanquer, mais au moins elle avait remis la question pédagogique au centre du lycée professionnel, s'agace Pascal Vivier. On sera vent debout contre une réforme chamboule-tout. On se bat pour que le lycée professionnel reste dans l'école, et pour donner à tous les moyens d'avoir un niveau CAP. »

**En annonçant un projet de loi pour une réforme qui devait être d'ordre réglementaire, E. Macron a relancé les inquiétudes. « Cela veut dire qu'il va y avoir un sacré chambardement », prédit P. Vivier. (...)**



### Article 3 : [Profs en off : Pourquoi enseigner ne fait-il plus rêver ?, 13/04/23](#)

En France 4 000 postes d'enseignants étaient à pourvoir à la rentrée 2022. Pour pallier à ce manque : 3 000 nouveaux contractuels ont été recrutés. Des postes qui représentent 8 % des professeurs du secondaire. Sorte de contrat "low cost" sans titularisation que signent des personnes sorties de Licence... certains manquent de formation d'enseignement et de délais de préparation. (...)



### Article 4 : [Fermetures des lycées : la filière professionnelle en voie de disparition, 19/04/23](#)

**Sept établissements fermeront leurs portes pour la rentrée 2023, deux autres lycées disparaîtront de la carte scolaire en 2024.** Le 18H30 s'intéresse aujourd'hui à la fermeture de ces lycées parisiens et tout particulièrement à la filière professionnelle, la plus en danger.



Des lycées vétustes et un nombre de lycéens en baisse à Paris, voilà les arguments avancés par le rectorat et la région Île-de-France pour justifier la fermeture de sept lycées dans la capitale. Alors quelles sont les craintes des parents d'élèves et du corps professoral ?

**Delphine Castaing**, professeure de lettres et d'anglais au LP Lemonnier, co-S3 du SNETAA FO Paris.



### Article 5 : Visite annulée de C. Grandjean à Toulouse, les regrets des syndicats enseignants des LP, 21/04/23

La ministre déléguée chargée de l'enseignement et la formation professionnels, C. Grandjean, a **annulé à la dernière minute sa venue à Toulouse ce 21 avril**. Elle devait présenter la réforme des LP. Décryptage avec le premier syndicat de l'enseignement pro, le Snetaa-FO 31.



### Article 6 : Relance de la réforme du LP : les acteurs s'inquiètent du calendrier, de la méthode et du pacte, 25/04/23

En annonçant "engager la réforme du lycée pro" lors d'une allocution le 17 avril 2023, E. Macron relance ce chantier, retardé par la mobilisation contre la réforme des retraites. Les OS enseignantes de la voie pro s'inquiètent qu'il place ladite réforme dans un volet "Travail" et non "Éducation". **L'annonce du chef d'État, devant les organisations patronales, d'un projet de loi "avant l'été" les interroge aussi sur les dispositions qui relèveraient de cette loi.** Autres inquiétudes : la piste d'un "pacte" propre aux PLP, et le délai, pour les chefs d'établissements, pour s'organiser.

(...) Lors d'une rencontre avec les organisations patronales le 18 avril, E. Macron a évoqué la présentation d'un projet de loi Plein emploi "avant l'été". **Ce texte devrait comporter des éléments de la réforme des LP a confirmé le haut-commissaire à l'Emploi T. Guilluy** lors de la remise de son rapport sur le futur opérateur du service public de l'emploi, France Travail. Il "arrive maintenant" a déclaré E. Macron dans son interview publiée par *Le Parisien* daté du 24 avril. De son côté, **O. Dussopt a d'ores et déjà annoncé que le projet de loi Plein-emploi avait vocation à commencer à être discuté au Parlement avant la coupure estivale.**

**"Si des dispositions nécessitent de modifier la loi, alors nous aurons un vecteur pour le faire cet été, comme annoncé par le président de la République", précise à AEF info le cabinet de C. Grandjean.** Toutefois, "à ce stade, une grande partie des pistes de travail nécessitent plutôt du réglementaire".

**"Tout ne nécessite pas de loi", confirme la députée C. Calvez** (Hts-de-Seine, Renaissance) auprès d'AEF info, "et, comme souvent en éducation, beaucoup relève du réglementaire". Avant d'ajouter : **"Avancer par la voie réglementaire peut permettre d'avancer de façon plus concrète, et il reste toujours le contrôle de l'action du gouvernement. Il n'y a pas forcément une obligation de faire un texte ad hoc pour le LP".** (...)

#### **QUELLES MESURES POURRAIENT ÊTRE INTÉGRÉES À CE PROJET DE LOI ?**

Le **Snetaa-FO** ne se dit quant à lui "pas opposé à un projet de loi : cela permet d'avoir un débat au Parlement. À l'inverse de la précédente réforme de la voie pro, dans laquelle tout relevait du domaine réglementaire, à la seule discrétion du ministre". Reste toutefois, pour le syndicat, "à définir ce qu'il y aura dans ce projet, et s'il s'agira ou non d'une loi rattachée au travail et à l'emploi". **Pascal Vivier,**

**secrétaire général du Snetaa, s'interroge : "L'objectif de cette loi portera-t-il sur la réindustrialisation du pays, ou sur une meilleure qualification des jeunes ?"**

Parmi les mesures évoquées dans le cadre de la réforme de la voie pro, certaines, comme la gratification des périodes de stage, dont ni le montant, ni les modalités ne sont pour le moment déterminés, et le financement des plateaux techniques, relèvent du PLF . (...)

### **Article 7 : Réforme de l'enseignement professionnel : à la recherche d'un consensus, par Daniel Bloch, ancien recteur, 21/04/23**

Pour "repandre la marche en avant" de la réforme des lycées pro, Daniel Bloch, ancien recteur, propose dans une tribune envoyée à AEF info le 19 avril 2023 une "prise en main du dossier" par É. Borne, qui doit présenter la nouvelle feuille de route du gouvernement le 26 avril. Il faut aussi davantage concevoir la future réforme pour les élèves et enseignants de la voie pro, et la **bâtir sur un "temps long", au-delà du "seul et strict adéquationnisme 'emploi-formation'"**. Il préconise également une loi de programmation budgétaire pour s'appuyer sur les contrats État-Régions et les fonds des Programmes d'investissements d'avenir (PIA). Enfin, il regrette l'absence d'instance stratégique associant représentants des milieux économiques, personnels enseignants et Régions, et insiste sur l'importance de renouer le dialogue entre l'école et les entreprises. (...)



### **Article 8 : LP : L'Élysée veut frapper vite et fort, 25/04/23**

En mettant la réforme de la voie professionnelle au rang de ses priorités, avec un projet de loi annoncé d'ici à l'été, E. Macron ravive les inquiétudes des défenseurs de la filière.

Si les récentes annonces de l'exécutif sur le « pacte » et la rémunération des enseignants ont été abondamment commentées, celles qui concernent l'avenir des lycées professionnels sont – c'est hélas habituel – passées presque inaperçues.

Pourtant, alors que la « voie pro » compte pour environ un tiers des lycéens français, leur portée n'est pas moindre, au contraire. D'autant que, à en croire les syndicats, vent debout depuis la prise de parole du président de la République le 17 avril, c'est peut-être l'existence même de la filière qui pourrait se voir mise en cause.

Malaise depuis qu'en juillet, l'enseignement et la formation professionnels sont sous la double tutelle des ministères de l'Éducation... et du Travail

Par leur forme même, les annonces d'E. Macron ont de quoi inquiéter. Parmi les trois grands chantiers (ordre et justice, travail et « mieux vivre ») vers lesquels il souhaite orienter l'action du gouvernement, s'il a rattaché l'éducation nationale au « mieux vivre », la réforme de la voie professionnelle a, quant à elle, été abordée au chapitre « travail ».

Une séparation qui vient accentuer le malaise ressenti depuis que, dès la nomination de C. Grandjean comme ministre déléguée, en juillet 2022, l'enseignement et la formation professionnels ont été placés sous la double tutelle des ministères de l'Éducation... et du Travail. Du jamais-vu depuis les années 1930.

**Et, dès le 18 avril, devant les représentants du patronat, le président de la République en a remis une couche. Il a confirmé qu'il voulait accélérer l'allure de la réforme de la voie pro annoncée en septembre, et qu'à cet effet un projet de loi serait présenté « d'ici à l'été ». (...)**



### **Article 9 : L'enseignement agricole prend prudemment ses distances avec la réforme de la voie professionnelle, 12/04/23**

“Chaque année depuis plusieurs années grâce à l'augmentation de l'apprentissage il y a une stabilisation de nos effectifs par voie scolaire“. Invité par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale mercredi 12 avril à répondre aux questions des députés concernant

l'enseignement agricole, Benoît Bonaimé a évoqué des effectifs en hausse d'année en année du fait d'une "hausse tendancielle pluriannuelle" des effectifs d'apprentis, en progression de 40 % sur les 3 dernières années.

Mais le directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture, qui qualifie l'appareil de formation de "moderne", souligne pour la **voie scolaire** (de la 4<sup>ème</sup> au BTSA) "une réduction tendancielle très forte" des **effectifs** depuis 10 ans, se stabilisant néanmoins ces dernières années, avec une légère hausse de la voie scolaire il y a 2 ans et une légère baisse l'année dernière. (...)

D'ailleurs, le **BTS agricole**, avoue Benoît Bonaimé, "**est en difficulté**", avec des **problèmes d'effectifs malgré la remontée en puissance de l'apprentissage**. La raison à cela étant principalement "le niveau de référence Bachelor (ou licence, ndlr) qui est en train de s'imposer". Il estime que ce pourrait être un facteur d'attractivité, "notamment par rapport à la réalité des métiers qui sont ceux de l'agriculture, en particulier de s'imaginer qu'on se donne 3 ans après le bac pour former de futurs agriculteurs". Le temps de formation (plusieurs fois discuté, par exemple sur l'enseignement à la gestion d'entreprise) étant "déjà très fort, penser qu'on peut rajouter des besoins de compétence dans le même pas de temps nous paraît de moins en moins raisonnable", ainsi le ministre a demandé que nous travaillions dessus, "pour positionner l'agriculture sur les mêmes niveaux intermédiaires" que les formations BUT (qui ont remplacé des DUT, ndlr). (...)

Concernant la **réforme de la voie professionnelle**, trois points ont été mis en lumière par Benoît Bonaimé. Il explique d'une part qu'une réforme "**assez profonde**" **des bacs pros a été entamée et que les équipes pédagogiques sont en train de mettre en place année après année depuis la seconde jusqu'à la terminale afin d'en "améliorer le contenu"**. Toutefois, poursuit-il, "M. Fesneau a écrit à P. Ndiaye et O. Dussopt pour leur dire que quels que soient les travaux en cours sur la réforme du LP, nous étions déjà engagés dans une réforme dite pédagogique, et qu'il faudrait trouver les calendriers pour que nos équipes ne voient pas l'évolution pédagogique se rajouter d'une année sur l'autre, ce qui serait un peu difficile à mettre en œuvre." (...) Enfin, au sujet de la **hausse de la durée de ces périodes de stages**, elles sont déjà "**assez fournies**" **en termes de quantité et de qualité**, avec 18 semaines prévues dans l'ensemble des référentiels de formation et des stages collectifs mettant en avant le travail par projet. En revanche, **un des sujets de préoccupation est d'avoir à "positionner beaucoup de stages"** quand les jeunes rejoignent l'enseignement agricole. "**Vivre cette expérience au plus tôt dans leur parcours et non pas à la fin**" **fait partie de l'approche pédagogique**, c'est pourquoi la "façon de séquencer les périodes de stage est un sujet de vigilance par rapport à cette réforme."

### **Article 10 : Démographie : l'INSEE prévoit une chute des effectifs scolaires en Normandie dans les 50 prochaines années, 12/04/23**

La population normande devrait fortement diminuer d'ici à 2070, d'après les estimations de l'INSEE qui a évalué la trajectoire démographique spécifique de la jeunesse sur le territoire. L'INSEE entrevoit en effet une "baisse importante" du nombre de jeunes de 3 à 18 ans, qui passeraient de 661 000 en 2018 à 439 000 en 2070, soit 34 % en moins (versus 18 % en moyenne pour la France métropolitaine).

L'INSEE considère d'ailleurs que "de nombreux enjeux découlent de ces évolutions démographiques, qu'il s'agisse de la gestion des établissements et des personnels qui les entretiennent, des équipes pédagogiques intervenant auprès des élèves ou encore de l'impact sur les transports scolaires ou sur les associations à destination de ces jeunes." (...)

### **Article 11 : S. El Haïry annonce la création d'un "CV citoyen", 14/04/23**

Sarah El Haïry annonce la création d'un "CV Citoyen" **qui recensera tous les engagements d'un jeune** : "activités bénévoles, expériences de volontariat, Service national universel, BAFA, PSC1, don du sang...". Pour la secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et du SNU, ce CV est complémentaire du CV académique et il permettra "à chaque jeune, quel que soit son parcours scolaire, de **mettre**

en évidence tout ce qu'il peut apporter à une entreprise, une association ou une organisation". (...)

## Le Monde

### Article 12 : Salaires des enseignants : des hausses en réalité bien loin des 10 % promis par E. Macron, 27/04/23

Un document du ministère de l'EN montre que l'augmentation moyenne des rémunérations est de 5,5 % et que les 200 euros maximum d'augmentation inconditionnelle concernent 14,5 % des effectifs de titulaires.

Pour communiquer sur la revalorisation des enseignants, le gouvernement a multiplié les annonces dûment chiffrées. Durant sa campagne pour la présidence de la République, E. Macron avait promis 10 % d'augmentation sans condition pour tous les enseignants, avant que ce taux ne devienne une moyenne, comme l'a encore revendiqué le ministre de l'EN, P. Ndiaye, sur France Inter le 21 avril, au lendemain de l'annonce des arbitrages salariaux.

Dans le détail, le président de la République a annoncé jeudi 20 avril « entre 100 et 230 euros d'augmentation » inconditionnelle pour tous les enseignants, et « jusqu'à 500 euros » supplémentaires par mois pour ceux qui accepteront le « pacte enseignant », impliquant des missions supplémentaires. Il s'agit d'un « effort considérable » en faveur des rémunérations des enseignants, tel que nous n'en avons « pas connu depuis début des années 1990 », a plusieurs fois répété Pap Ndiaye, à raison.

Un document du ministère de l'EN détaillant les gains pour chaque échelon de la grille salariale, consulté par plusieurs médias dont *Le Monde*, montre cependant que **les montants maximaux mis en avant par l'exécutif ne concernent qu'une minorité d'enseignants**. Figure en effet dans ce document un élément non rendu public : la répartition des effectifs de titulaires par échelon.

#### **Logique dégressive**

La revalorisation sans condition concerne tous les enseignants, mais selon une logique dégressive avec l'ancienneté. Au regard de la ventilation des effectifs détaillée dans le document ministériel, **seuls 14,5 % des personnels titulaires en début de carrière bénéficieront ainsi d'une augmentation comprise entre 200 et 222 euros nets par mois à la rentrée**. Ces enseignants qui comptent entre quatre et onze ans de carrière sont aussi ceux qui connaissent la plus forte progression depuis 2020 : entre 10 % et 11,2 %, pour des salaires qui s'élèveront à environ 2 200 euros net en septembre. **Un peu plus de 18 % toucheront entre 138 et 189 euros supplémentaires**. Pour un peu moins de sept agents sur dix, ceux ayant plus de quinze ans de métier, la revalorisation est de 95 euros et représente moins de 4,2 % d'augmentation par rapport à 2022. Après quinze ans d'expérience, un enseignant percevra ainsi un salaire de 2 340 euros nets, 2 500 euros après vingt ans, et 3 000 euros après 30 ans.

Comme l'ont relevé l'Agence France-Presse et l'agence spécialisée AEF info, **la revalorisation inconditionnelle, dite « socle » par le gouvernement, est loin des 10 % pour tous promis par E. Macron, et même des 10 % en moyenne**. Selon ce document du ministère, elle s'établit plutôt à 5,5 % par rapport à 2022, confirme-t-on Rue de Grenelle.

Cette dernière assure cependant que P. Ndiaye a plusieurs fois dit depuis la rentrée que le chiffre de 10 % en moyenne tenait compte de toutes les mesures prises depuis 2020, y compris la hausse du point d'indice pour toute la fonction publique en 2022. « *Les mesures de revalorisation qui s'appliqueront en septembre 2023 représentent une hausse moyenne de 12 %, à l'échelle de l'ensemble des enseignants, par rapport à 2020. C'est au-delà de ce qui avait été annoncé* », fait valoir le ministère.

**Le « pacte », décomposé en trois « unités »**

**Quant aux « 500 euros » supplémentaires par mois qui pourraient être atteints par ceux qui accepteraient le « pacte »** – de nouveau évoqués par la première ministre, E. Borne,

mercredi lors de la présentation de sa feuille de route –, il s'agit d'un total entre la partie « socle » et la rémunération maximale du pacte.

Ce dernier se décompose en effet en trois « unités », chacune étant rémunérée un peu plus de 94 euros net mensuels pour tous les enseignants. **Pour percevoir le plafond de 283 euros net mensuels, il sera nécessaire d'accomplir, en plus du temps de travail de base, dix-huit heures annuelles de remplacement de courte durée dans le second degré** ou de soutien en 6<sup>e</sup> pour les professeurs des écoles, **vingt-quatre autres heures « devant les élèves »**, par exemple dans le cadre du dispositif « Devoirs faits » au collège ou des « stages de réussite » pendant les vacances, **et de prendre en charge une autre mission** dont le temps de travail n'est pas quantifiable, telle que la coordination de projets.

Le montant de 500 euros n'est cependant théoriquement atteignable que par les 14,5 % qui connaissent la plus forte augmentation « socle » : pour eux, le cumul peut atteindre de 492 à 505 euros. Pour tous ceux qui ont plus de quinze ans d'ancienneté, soit environ 67 % des professeurs, le supplément de rémunération maximal entre la revalorisation sans condition et les revenus issus d'un pacte à trois missions s'élève toutefois plutôt à 378 euros net mensuels.

- **A lire aussi :** *FranceInfo*, « Les propositions du gouvernement pour remplacer les professeurs absents », 18/04/23 ; *Le Monde*, « Temps de travail des enseignants : loin des idées reçues, une charge de travail parmi les plus lourdes d'Europe », 20/04/23, *Acteurs publics*, « Le pouvoir d'achat stagne malgré les revalorisations », 28/04/23 ; *FranceInter*, « Revalorisation du salaire des enseignants : qui va toucher quoi ? », 21/04/23 ; « Un prof d'anglais à la place du prof de maths : les mesures sur le remplacement des profs précisées », 25/04/23 ; *AFP*, « Les imprécisions de Pap Ndiaye sur les hausses de rémunération des enseignants », 25/04/23 ; *Alternatives Economiques*, « Rémunération des profs : c'est comme un escalator qui monte et qui descend », 27/04/23



### **Article 13 : Pap Ndiaye annonce une prime de 1000€ pour les chefs d'établissement, 26/04/23**

Invité au micro de France Info, le ministre de l'ÉN a annoncé que **les chefs d'établissements scolaires ainsi que leurs adjoints allaient bénéficier d'une prime de 1000€ pour « surcroît de travail »** .

Afin de récompenser les nouvelles missions des chefs d'établissement et de leurs adjoints, le ministre de l'ÉN Pap Ndiaye a annoncé mardi 25 avril que ces derniers allaient toucher une prime de 1000€ pour l'année 2023. « *Elle sera versée à tous les chefs d'établissement ainsi que leurs adjoints pour tenir compte du surcroît de travail.* » « *Ils ont un rôle encore plus important que précédemment dans l'accompagnement des transformations de l'école* », a déclaré le ministre de l'ÉN en évoquant les chefs d'établissement.

Cependant, le montant de cette prime ne concerne actuellement que la rentrée 2023. Et sur la question de la pérennité de cette aide dans le temps, le ministre de l'ÉN botte en touche. « **C'est d'abord 1000€ pour 2023, on verra pour 2024** ». **Il assure cependant que cette prime « sera reconduite sous une autre forme les années d'après »** . « *Nous allons valoriser les chefs d'établissement par des augmentations de leur rémunération, et des augmentations de leurs primes.*« (...) »



MEDIAPART

### **Article 14 : Éducation prioritaire, la bataille pour « les dernières miettes », 17/04/23**

Face à la baisse des moyens, le label réseau d'éducation prioritaire décerné aux écoles et collèges en éducation prioritaire devient une sorte de graal pour sauver ce qui peut l'être et tenter de conserver un semblant de mixité. Reportage à Grenoble.

**Ils ont longtemps cru qu'en jouant les « bons élèves », ils pourraient être préservés des tempêtes.** Les enseignant·es du collège Aubrac, dans le quartier de la Villeneuve au sud de

Grenoble, ont découvert avec colère que les moyens alloués à leur établissement de quatre cents élèves classé en REP+ (le plus haut niveau du Réseau d'éducation prioritaire) allaient baisser à la rentrée 2023. (...)

Pourquoi avoir, dans un tel contexte, décidé d'une baisse des moyens, surtout quand la dotation générale pour les collèges et lycées de l'Isère est en hausse ? L'académie de Grenoble, interrogée sur le sujet par Mediapart, n'a pas répondu à nos questions.

« *Le discours du rectorat, c'est celui de l'égalité des moyens, avance un groupe de professeur-es rassemblé-es quelques jours avant les vacances scolaires pour un déjeuner dans le « patio », espace accueillant et multiservice de la Villeneuve. Donc, chaque établissement disposera désormais de la même chose, pas de jaloux... Mais la REP+ n'existe plus si elle n'a pas de moyens supplémentaires ! On se retrouve dans la même situation que Champollion, le collège du centre-ville, qui a un IPS à 120 ! Aubrac, c'est 72 ! »*

Les IPS servent de repère socio-économique et culturel à l'ÉN. Plus les enfants sont issus de milieux défavorisés, plus l'IPS est bas. Ces chiffres ont été diffusés, sous la contrainte, pour la première fois par le ministère en septembre 2022. (...)

## CHARLIE HEBDO

**Article 15 : Droit du travail : « Mourir au travail n'est pas un fait divers! », 12/04/23**

Le professeur d'histoire géographie M. Lépine a compilé dans un ouvrage paru au Seuil toutes les informations qu'il a recueillies, et déjà publiées sur son compte Twitter, sur les accidents et les morts au travail. L'auteur veut éveiller les consciences sur ce fait social en pleine expansion, trop souvent traité comme un simple fait divers.

(...) E. Macron se gargarise de la « valeur travail », mais votre livre est parsemé de propos très révélateurs sur la façon dont le Président déconsidère le travail. Pourquoi avoir tenu à rappeler des petites phrases comme celle lancée en 2015 à l'université d'été du Medef : « **Je compte sur vous pour engager plus d'apprentis. C'est désormais gratuit quand ils sont mineurs** » ?

Parce que c'est ce genre de politique, mise en œuvre depuis des années, qui est la cause de la dégradation des conditions de travail. La précarisation d'un côté, l'absence de formations de l'autre engendrent des drames humains. Ce n'est pas moi qui le dis, mais des organismes comme l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui constate que la fréquence des accidents du travail est deux fois et demie plus importante chez les moins de 25 ans que pour le reste des travailleurs. Ou la Mutualité sociale agricole [la sécurité sociale des salariés agricoles, ndlr], qui, dans une étude, constate que **le nombre d'accidents graves du travail a pratiquement augmenté d'un tiers (+ 29 %) entre 2012 et 2016 chez les apprentis.**

Ce sont des chiffres et des pourcentages, mais moi, j'ai le souvenir de L. Landot, la maman d'Arthur, 14 ans, écrasé par le bras télescopique d'un tracteur, qui m'a dit : « *Je leur avais confié mon fils et ils l'ont mis en danger à tel point qu'il n'est plus là aujourd'hui.* » Ou de C. Dilly, mère de B. Gadreau, jeune ouvrier du BTP, qui me disait : « **J'aimerais que la mort de mon fils ne soit pas un fait divers dans un petit journal de province.** » Face à cela, on a les propos d'E. Macron, qui estime que « **c'est l'entrepreneur qui prend tous les risques** », qui n'aime pas le mot « pénibilité », « *parce que ça donne le sentiment que le travail, c'est pénible* », ou croit savoir que « *quand on est jeune, trente-cinq heures, ce n'est pas long* ».

J'aimerais, sinon le mettre en face de ses responsabilités, du moins qu'il prenne conscience du réel. En 2019, les statistiques de sinistralité de l'assurance-maladie faisaient état de 26 898 accidents du travail chez les moins de 20 ans, dont plus de 10 000 concernent les apprentis. La même année, au moins 15 jeunes en apprentissage sont décédés du fait de leur activité. **Quand le gouvernement rend l'apprentissage de plus en plus facile, gratuit, il met des adolescents dans des situations difficiles au lieu d'être strict et rigoureux sur la formation et l'encadrement**



de ces jeunes. Il a donc une grande part de responsabilité dans une situation, qui, je le crains, risque d'empirer.



## [Article 16 : Le Conseil constitutionnel valide le report de l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires, 14/04/23](#)

Le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution, ce vendredi 14 avril, l'essentiel du projet de loi de réforme des retraites et, notamment, l'une de ses mesures phares : **le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Une mesure qui concernera tous les travailleurs français et donc également les fonctionnaires.**

Le Conseil constitutionnel vient de rendre sa décision très attendue sur le projet de loi de réforme des retraites, ce vendredi 14 avril. Bilan : les sages de la Rue de Montpensier valident l'essentiel de la réforme et notamment sa mesure phare, **le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. L'accélération de l'allongement de la durée de cotisation est également validée.** Le président de la République dispose désormais d'un délai de quinze jours pour promulguer cette loi.

*"Le texte arrive à la fin de son processus démocratique, a réagi É. Borne. Ce soir, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu". (...)*

Tous les travailleurs français, dont les fonctionnaires, seront ainsi amenés à travailler plus longtemps. **L'âge d'ouverture des droits à la retraite doit en effet être progressivement relevé, à raison de trois mois par année, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour atteindre la cible de 64 ans à l'horizon 2030. (...)**

## franceinfo:

### [Article 17 : Fonction publique : "Nous avons des difficultés de recrutement", reconnaît Stanislas Guerini, faisant état de près de 6 000 emplois en moins l'an dernier, 15/04/23](#)

Invité du 8h30 de franceinfo ce samedi, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a reconnu qu'il manquait des employés au sein de la Fonction publique.

*"Nous avons des difficultés de recrutement", reconnaît Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, samedi 15 avril sur franceinfo. Il confirme que les effectifs de la fonction publique ont baissé de près de 5 844 emplois l'an dernier, comme révélé par le journal Les Echos.*

*"Ce n'est pas une surprise pour moi", confie le ministre, qui rappelle que ce "n'est pas une volonté du gouvernement". S. Guerini pointe du doigt un **"phénomène démographique" lié au départ à la retraite de "beaucoup de fonctionnaires", avec des "difficultés à pouvoir les remplacer".***

*"Un tiers des secrétaires de mairie, dans nos communes, vont partir à la retraite. L'enjeu, c'est de pouvoir les remplacer", détaille le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.*

#### **L'augmentation du point d'indice en question**

*"Il faut apporter des réponses à la question du pouvoir d'achat", répond S. Guerini quand on lui demande s'il est nécessaire de dégeler le point d'indice pour recruter davantage au sein de la fonction publique.*

Pour celui qui se présente comme étant *"le ministre qui a le plus augmenté le point d'indice depuis 37 ans", c'est une question qui "se pose encore aujourd'hui et que nous devons justement discuter avec les organisations syndicales. C'est pour cela que je veux me remettre à table avec les organisations syndicales",* ajoute le ministre.

*"Le sujet, aujourd'hui, c'est de pouvoir mieux accompagner ceux et celles qui prennent de plein fouet l'inflation", résume S. Guerini, tout en réaffirmant sa volonté d'en faire "une question prioritaire".*



### **Bref n°436, Les relations école - entreprises entre partage des tâches et co-construction, 04/23**

Les termes du débat sur la place et le **rôle des entreprises** dans l'élaboration des formations semblent marqués par une représentation commune, celle d'une nécessaire **adaptation des formations professionnelles** aux besoins en compétences des entreprises. À cette vision fondée sur un strict partage des rôles entre **structures éducatives et entreprises**, ce *Céreq Bref* propose une alternative. S'appuyant sur un ensemble d'initiatives et de pratiques à la fois anciennes et récentes, il s'intéresse au développement d'une **logique de co-construction** des processus de professionnalisation, sans renoncer à la nécessité de maintenir de solides repères collectifs nationaux à travers les certifications. (...)

### **Bref n°437, « Apprendre dans le travail », une autre voie vers la qualification, 04/23**

Bon nombre de jeunes quittent le système éducatif sans qualification. Pour la plupart d'entre eux, souvent **issus de milieux défavorisés ou des zones périphériques urbaines ou rurales**, l'accès à l'appareil formel de formation ne va pas de soi. « Apprendre dans le travail » représente alors une alternative. À partir d'une étude réalisée en Argentine, en France, au Maroc et au Sénégal dans le secteur du BTP, ce *Céreq Bref* s'intéresse aux conditions qui favorisent le développement et la reconnaissance des compétences par le biais des « apprentissages dans le travail ». (...)



DIRECTION DE L'ÉVALUATION  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PERFORMANCE

### **Note d'information n°23.18, Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019 ?, avril 2023**

En 2019, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, en France, les dépenses d'éducation au sens des comparaisons internationales de l'OCDE représentent 5,2 % du PIB. Cette part dépasse la moyenne des pays de l'OCDE (4,9 %) mais aussi celles observées en Italie, Espagne et Allemagne.

(...) **En 2019, le coût moyen d'un élève scolarisé en France tous niveaux confondus est au-dessus de la moyenne OCDE (13 050 équivalents dollars vs 11 990)**. C'est particulièrement le cas dans le second cycle du secondaire. En revanche, dans l'enseignement élémentaire, la dépense moyenne par élève en France se situe en dessous de la moyenne internationale.

La dynamique entre 2012 et 2019 est portée en France par la politique de priorité au primaire, avec une hausse de 1,7 % par an du coût moyen dans l'élémentaire sur cette période (**vs + 0,4 % tous niveaux confondus**).

### **Note d'information n°23.19, Une mesure de l'éloignement des lycées, 04/23**

Les lycées les moins éloignés se concentrent dans les grandes agglomérations, tandis que les plus éloignés se situent dans la diagonale allant des Ardennes aux Landes et en zone de montagne ou insulaire.

L'éloignement des lycées entretient une relation importante avec la ruralité, mais ne peut y être résumé. Les lycées les plus éloignés sont plus souvent des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou des établissements publics de petite taille.

**Ces lycées sont également plus fréquemment dotés d'un internat et la voie professionnelle y est plus souvent représentée.** Dans les lycées les plus éloignés, le niveau social des élèves est plus faible qu'en moyenne et moins diversifié. (...)

## Notes et rapports, **Agir au nom de la laïcité : Dilemmes parmi des professionnel-le-s de l'éducation populaire (Île-de-France, 2015-2021)**

Cette recherche analyse, à partir d'une enquête par entretiens et observations, les façons dont les mondes de l'éducation populaire sont traversés par les questions associées à la laïcité et au fait religieux aujourd'hui en Ile-de-France. Le travail des professionnel-le-s et des bénévoles associatif-ve-s vise à mettre en œuvre deux principes fondateurs de l'éducation populaire : l'inclusion et l'émancipation. Dans ce cadre, la laïcité leur semble une question imposée de l'extérieur. Celle-ci est particulièrement sensible dans la mesure où elle fait peser un risque de stigmatisation et de discrimination sur les musulman-e-s, et révèle des inégalités sociales et ethnoraciales plus larges au sein de la société française. Les enquêté-e-s insistent sur l'importance de préserver l'autonomie de l'éducation populaire pour se protéger de certaines lectures imposées de la laïcité (par l'État, les élu-e-s locaux, parfois les bénévoles). Cette aspiration à l'autonomie les conduit à souhaiter une régulation non pas par le haut ou l'extérieur, mais au sein même des structures associatives. Néanmoins, l'application concrète des principes d'inclusion et d'émancipation s'avère complexe. Si la pratique religieuse des publics fait l'objet d'une acceptation relativement partagée, les signes d'islam sont bien plus souvent perçus comme problématiques lorsqu'ils proviennent des professionnel-le-s. (...)

